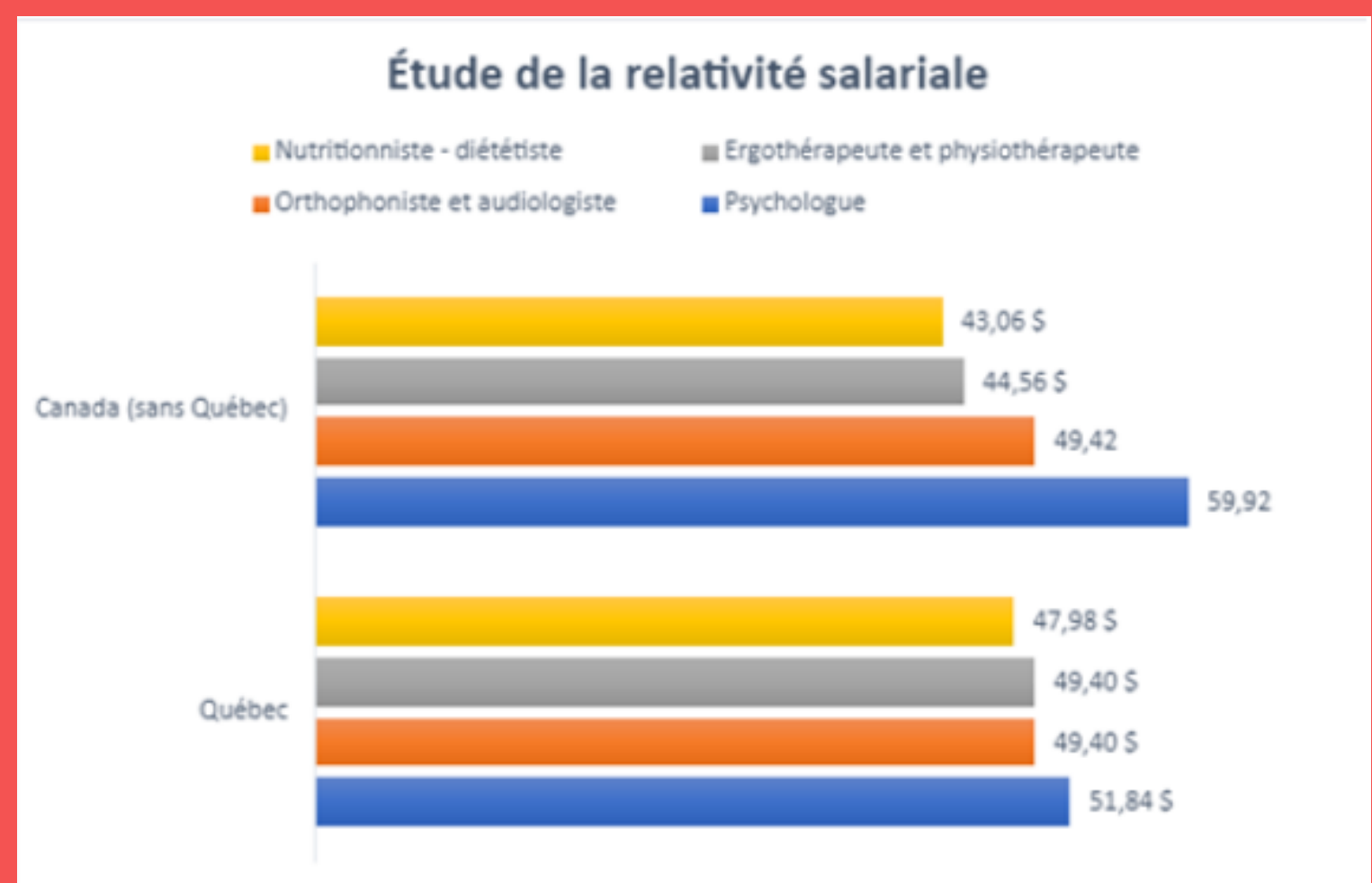


Révision du positionnement salarial des orthophonistes et audiologistes



COMPARATIF AU CANADA

Ailleurs au Canada, les orthophonistes et audiologistes ont un salaire proportionnellement plus élevé que leurs homologues physiothérapeutes, ergothérapeutes et nutritionnistes comparativement aux professionnels du Québec pour qui l'écart entre les salaires est quasi-nulle.



COMITÉ PARITAIRE

La relativité salariale permet une analyse de la valeur des professions plus uniforme et appuyée par une comparaison des écarts salariaux entre les professionnels de la santé dans une même province.

La catégorie d'emploi des orthophonistes et audiologistes fait partie des professions dont le positionnement salarial doit être révisé, et ce malgré le récent accord survenu l'été dernier en rapport avec la Loi sur l'équité salariale.

Nous appuyons donc la création d'un comité paritaire par les syndicats, comprenant des orthophonistes ou audiologistes, pour étudier et corriger les enjeux professionnels des divers titres d'emploi de notre convention collective.



Étudier et corriger le positionnement salarial des orthophonistes et audiologistes

